

des Princes &c. Novemb. 1763. 333
de Geneve, Membre de plusieurs Académies & Auteur de quelques Ouvrages excellens en a publié un intitulé : *Considérations sur les corps organisés*, qu'il a envoyé à l'Académie, le soumettant à son jugement. L'Académie profite de cette occasion pour témoigner publiquement que cet Ouvrage lui a paru le fruit des observations les plus exactes & des recherches les plus approfondies. Si l'Auteur, au-lieu de le mettre au jour & de se faire connoître, l'avoit soumis aux loix ordinaires du concours, il auroit infailliblement remporté le Prix.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, en PORTUGAL & en ITALIE, depuis deux mois.

ESPAGNE. L'Edit du Roi émané en 1762 & qui défendoit d'exécuter dans ses Domaines, aucun acte de prohibition de Livres, aucun Bref, aucune Bulle de la Cour de Rome, sans le consentement préalable de son Conseil, est révoqué. Sa Maj. Catholique s'y est déterminée pour avoir reconnu que cet Edit, forçant ses Sujets de recourir presque à tous momens au Conseil pour ces matières, perdoient un tems précieux & dépensent beaucoup d'argent en voyages à *Madrid* & souvent même en longs séjours dans cette Ville.

Ce qui est ordonné pour remettre la Marine sur un bon pied & remplir le vuide que la guerre y a causé par la prise de nombre de Vaisseaux,